

Pas de contre-projet sur la neutralité

POLITIQUE ÉTRANGÈRE Après des semaines de pourparlers entre les deux Chambres, le Conseil des Etats a renoncé à présenter une alternative à l'initiative «Sauvegarder la neutralité suisse». Le texte sera soumis tel quel au peuple, probablement d'ici à la fin de l'année

YAN PAUCHARD, BERNE

Il n'y aura finalement pas de contre-projet à l'initiative sur la neutralité. Après de nombreux débats tendus et d'après négociations, le Conseil des Etats a finalement cédé hier, au sortir d'une séance de conciliation, face au Conseil national qui n'en voulait absolument pas. La proposition de ce contre-projet était devenue la pierre d'achoppement entre les deux Chambres, alors que toutes les deux s'étaient clairement opposées à cette initiative lancée par l'association Pro Suisse et certains membres de l'UDC, parmi lesquels Christoph Blocher. Pour une majorité des parlementaires, le texte va en effet trop loin. Ce dernier demande d'inscrire la notion stricte d'une neutralité helvétique «perpétuelle et armée», ce qui aurait pour conséquence d'empêcher toute adhé-

sion à une alliance militaire ou de défense, mais aussi toute participation à des sanctions économiques.

Mais si les élus de la Chambre des cantons et ceux de la Chambre du peuple se sont rapidement entendus pour considérer cette initiative comme dangereuse, ils se sont opposés sur la stratégie à adopter pour la contrer.

Les conseillers aux Etats, en particulier ceux du Centre, estimaient qu'un contre-projet était nécessaire. Après, là encore, des débats serrés – l'un des votes sur le contre-projet s'est joué à la voix prépondérante du président, le centriste Stefan Engler –, les sénateurs se sont entendus sur une proposition: inscrire la notion de neutralité «perpétuelle et armée» dans la Constitution, tout en laissant la marge de manœuvre actuelle au Conseil fédéral.

Veto du Conseil national

Pour le centriste valaisan Beat Rieder, il était nécessaire «d'offrir une alternative aux électeurs qui estiment que la neutralité est une valeur fondamentale mais qui ne se retrouvent pas dans l'initiative de l'UDC».

Mais le Conseil des Etats n'a rien pu faire face au veto du National, estimant

qu'un contre-projet brouillerait le message et ne ferait qu'accréditer la démarche de l'UDC. Il était également superflu aux yeux de beaucoup de conseillers nationaux, comme le PLR Laurent Wehrli. «Je suis très attaché à la neutralité, mais je ne vois pas de raison de modifier notre pratique actuelle», souligne le Vaudois, rappelant également que «la notion est déjà inscrite dans la Constitution aux articles 173 et 185». Ceux-ci stipulent en résumé que tant l'Assemblée fédérale que le Conseil fédéral prennent des mesures «pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse».

«Bien sûr, nous aurions préféré l'emporter, mais au moins le Conseil des Etats a pris ses responsabilités, réagit Beat Rieder. L'initiative est aujourd'hui sur la table, nous ne pourrions pas faire l'impasse d'un débat sur le sujet. Je continue de penser que nous aurions dû nous entendre sur le fait que le principe de la neutralité, l'ADN de la Suisse, soit inscrit dans la Constitution. C'est un minimum qui semblait acceptable». Le processus parlementaire terminé, l'objet devrait être rapidement soumis au vote, peut-être d'ici à la fin de l'année déjà. ■